

La  
Semaine Religieuse

DE  
Québec

---

VOL. XXV

Québec, 1er mars 1913

No 30

---

DIRECTEUR, M. L'ABBÉ V.-A. HUARD

---

SOMMAIRE

— o —

Calendrier, 465. — Les Quarante-Heures de la semaine, 465. — Apostolat de la Prière, 466. — Notes diverses, 466. — Chant liturgique, 467. — Les vocations ecclésiastiques, 472. — Bibliographie, 478.

Calendrier

— o —

2 DIM.	vi	<b>IV du Carême.</b> <i>Kyr.</i> des dim. du Car. Vêp. de ce dim. Suffr.
3 Lundi	†vi	De la férie.
4 Mardi	b	S. Casimir, confesseur, <i>semid.</i>
5 Mercr.	vi	De la férie.
6 Jeudi	r	Stes Perpétue et Félicité, martyres. (7)
7 Vend.	r	Le Précieux Sang de N.-S. J.-C., <i>dbl. maj.</i>
8 Sam.	b	S. Jean de Dieu, confesseur. (On couvre, de <i>violet</i> les Croix et les images.)

Les Quarante-Heures de la semaine

— o —

3 mars, Saint-Casimir. — 5, Saint-Joseph de Lauzon. — 7, Saint-Pacôme.

### Apostolat de la Prière

— o —

Intention générale pour le mois de mars 1913: *La mortification chrétienne.*

La mortification est la loi du succès. Ceux qui s'écoutent sont des vaincus : seuls les énergiques arrivent. Il n'en va pas autrement pour la vie intérieure : sans lutte pas de vertu possible, de vertu durable au moins. La nécessité de la mortification est donc évidente. De plus, elle a été proclamée par Notre-Seigneur : « Celui qui veut être mon disciple doit se renoncer lui-même, porter sa croix et me suivre ».

Du coup, cette formule nouvelle atténue l'austérité de la mortification : nous luttons, mais avec Notre-Seigneur et à son exemple. Les Saints en venaient même à *aimer* la mortification et la pénitence qui leur était une preuve sûre que leur amour pour Dieu était sincère.

#### OFFRANDE QUOTIDIENNE POUR MARS

Divin Cœur de Jésus, je vous offre, par le Cœur immaculé de Marie, les prières, les œuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel.

Je vous les offre, en particulier, pour que les chrétiens aient le courage de se mortifier.

*Résolution apostolique* : Accepter, chercher les occasions de me vaincre.

#### Notes diverses

— o —

S. G. Mgr l'Archevêque a quitté Rome il y a huit jours, pour revenir au pays — nous ne savons encore ni par quelle voie n. en combien de temps. Par contre, nous avons appris avec bonheur que la santé de Sa Grandeur a grandement bénéficié de ce voyage.

Des comités ont été organisés et se sont mis à l'œuvre, pour préparer la célébration du jubilé épiscopal de Monseigneur l'Archevêque.

Dimanche dernier, avait lieu la réunion semi-annuelle de l'A. C. J. C. de la région de Québec. Tout y a été intéressant, consolant, encourageant.

La Société Saint-Vincent de Paul a fait commencer les travaux de construction de l'édifice du Club des marins, sur un terrain qu'elle a acquis, à la Basse-Ville de Québec.

### Chant liturgique

#### *Introduction pratique au chant grégorien*

(Suite.)

Avant d'aborder la question du rythme grégorien, qui est le seul à convenir au plain-chant, j'ai cru, pour préparer les voies à cette importante question, qu'il serait bon en même temps qu'utile de traiter du cantique populaire en langue vulgaire. (Voir: Abbé Gravin, Préface, p 12 et suivantes.)

Il y a deux sortes de chants religieux : l'un, le chant liturgique, officiel, hiératique, sur une langue hiératique elle-même, désormais invariable et immortelle : c'est le chant grégorien, le chant vraiment royal et « pontifical », le Plain-Chant. Qu'il garde triomphalement dans nos offices la place qui lui est due, selon le grand désir de Sa Sainteté Pie X. Puisse-t-il redevenir vraiment populaire, dans sa forme antique retrouvée et rajeunie ; puisse l'unité du chant grégorien couronner bientôt l'unité, aujourd'hui consommée, de la liturgie romaine !

L'autre chant, moins solennel et moins austère, adapté, non à la langue sacrée, mais aux langues vivantes, c'est le *Cantique*.

À la place secondaire, mais importante encore, qui lui est réservée, le *Cantique*, lui aussi, est cher à l'Église et aimé du peuple chrétien. Plus libre, plus expressif, plus populaire que le Plain-Chant, c'est encore la prière chantée, mais dans un rythme et avec quelques-uns des effets de la musique moderne, sur des paroles en langue vulgaire, comprises de tous. Le *Te Deum*, le *Vexilla Regis*, le *Pange lingua*, l'*Adeste fideles*, le *Jesu dulcis memoria*... ont été des cantiques. Moïse, David, saint Basile, saint Augustin, saint Ambroise, saint Grégoire, saint Bernard, saint Thomas... en ont com-

posé. « N'en doutez pas, disait un religieux : s'ils vivaient de nos jours, en France, ces immortels génies les écriraient en français, comme saint Alphonse de Liguori en italien ». Poète et musicien, le saint Docteur a fait les paroles et les airs d'un grand nombre de cantiques ; dans le cours de ses prédications, il les chantait et les apprenait aux fidèles ; son biographe, le cardinal de Villecourt, ajoute que ses cantiques, comme ceux du P. Bridaine et du Bienheureux Grignon de Montfort, produisaient autant de fruits que ses sermons.

Le cantique en langue vulgaire, bien que toléré et admis, non seulement aux *messes basses*, à la *visite au Saint-Sacrement*, aux *exercices du Mois de Marie* et autres réunions similaires, aux *pèlerinages* et aux *processions*, durant les *cérémonies de la Première Communion* et de la *Confirmation*, mais encore devant le *Très Saint Sacrement exposé* (d'après le décret du 27 février 1882, pourvu que les hymnes, comme le *Te Deum*, le *Tantum ergo* et autres prières liturgiques, soient chantés en latin), le cantique n'est pas le chant strictement liturgique : il a un autre caractère, un autre style, une autre expression que le chant sacré *officiel*. Dans beaucoup d'endroits, le choral allemand et anglais remplace souvent à l'église notre chant grégorien. Plaise à Dieu que le chant grégorien conserve toujours sa place de choix et que le cantique ne cherche jamais à le supplanter !

Le cantique n'est donc ni le plain-chant, ni le motet, ni même rigoureusement le choral, mais le chant populaire, vivant, cadencé, entraînant, qui doit donner des ailes à la piété, comme un chant national donne de l'élan au patriotisme ; le chant populaire qui intéresse la foule et qu'une nef tout entière puisse *comprendre*, retenir sans peine et répéter.

Par conséquent, il aura ses immunités et ses franchises, c'est-à-dire moins d'austérité, une plus grande liberté de rythme et de modulation. Le tout est de ne pas dépasser la limite qui sépare le sacré du profane. Mais on peut aller jusqu'à la limite. Un grand musicien, parlant de la *musique à l'église* et de la *musique d'église*, M. Wilfrid d'Indy disait : « Il est clair qu'il faut plus de sévérité pour la messe, moins pour l'office du soir, moins encore pour les exercices de dévotion, le Mois de Marie,

par exemple. C'est une affaire de tact et de discernement : il n'y faut qu'un peu de foi et de bon goût ».

« La prière ne parle ni ne marche, dit L. Veuillot ; elle ne *gambade* ni ne *déclame* ; et malheureusement, il y a une musique qui fait gambader et déclamer la prière ».

« Il faut rougir en France, dit l'abbé Gravier, du mauvais goût qui fait trouver *austères* des cantiques *religieux* où les peuples voisins prétendraient voir encore des « *lieds* » et des « *cansonnettes* » profanes impropres à traduire un sentiment religieux quelconque. C'est excessif, sans doute, mais c'est une leçon pour nous. Suivons notre génie national, soit ; mais gardons-le de tout écart et n'offensons pas le génie chrétien et catholique. Ni puritain, ni mondain : c'est une excellente devise à adopter en fait de cantique français. »

Ces remarques de l'abbé Gravier ne sont-elles pas en tout applicables à notre Province, puisque presque tous nos cantiques anciens et modernes nous viennent de France ?

Depuis si longtemps que l'on en chante et que l'on en compose, il semblerait que nous dussions avoir un répertoire définitif et un recueil parfait. Nous laisserons ici la parole à l'illustre Bénédictin, auteur des *Mémoires grégoriennes* et président de la Commission pontificale pour la publication de l'édition vaticane du chant grégorien. « Le cantique, écrivait dom Pothier à l'abbé Gravier, c'est encore en France un champ à défricher. Ce qui s'est fait jusqu'ici n'est que broussailles. On se contente trop souvent d'un air quelconque, chanson ou romance, arrangé d'une manière quelconque sur des paroles quelconques : musique fade ou affectée ; paroles insignifiantes comme doctrine, trop humaines comme sentiment, maltraitées, du reste, à plaisir, par la manière dont on coupe les mots par le milieu, au risque de prêter aux calembours les plus burlesques. Il faut bien avouer que le français n'est pas facile à chanter, et c'est pour cela, sans doute, que l'on en prend tant à son aise. Chaque langue a son caractère propre et demande à être traitée selon son caractère. On peut s'inspirer d'un chant allemand ou d'une hymne latine, mais en les modifiant : prendre la mélodie telle quelle, c'est le plus souvent impossible... »

«Le cantique français EST ENCORE A CRÉER. Il y faut du génie, car le génie seul, même *en imitant*, sait créer, comme La Fontaine en imitant Phèdre. La difficulté est donc grande et la théorie peu encourageante. Ce serait à briser sa lyre et à jeter ses tablettes. Eh bien, non; il faut travailler quand même. Votre but est excellent. Bon courage, M. l'abbé, toutes mes sympathies vous sont acquises à vous et à votre œuvre. (Voir: Abbé Gravier, p. 12 et suivantes).

Ces paroles de Dom Pothier vont peut-être en surprendre un grand nombre, surtout les partisans du cantique français qui voudraient l'introduire partout, sans discernement, même pendant les offices liturgiques, grand'messes et vêpres. Si au moins ils savaient faire un choix judicieux parmi cette avalanche de cantiques français parus et qui s'accroissent encore de jour en jour! Mais il faut voir quel choix l'on fait généralement. Pour quelques-uns, le titre de « *Nos vieux cantiques* » suffit pour qu'on en fasse un usage qui tient à l'abus. On les chante avec une ardeur infatigable et un enthousiasme délirant, sans s'occuper de leur origine—qu'on peut trouver dans une chanson bachique ou dans un répertoire de bas étage. Dans la plupart de ces vieux cantiques, les mots sont souvent coupés en deux ou trois parties et souvent prêtent aux calembours les plus burlesques. Je me propose d'en donner des exemples dans un article spécial.

Les paroles du Révérendissime Dom Pothier, rapportées plus haut, et adressées à Gravier il y a quelque vingt ans sont encore applicables à notre époque, bien qu'il y ait quelque progrès depuis ce temps-là.

Lorsqu'est paru, il y a une quinzaine d'années, le célèbre ouvrage de l'abbé Gravier: *Cantiques des paroisses et des communautés* approuvé par Léon XIII, par 70 cardinaux, archevêques et évêques et par une foule de grands musiciens, entre autres Capocci, Meluzzi, maître de Chapelle du Souverain Pontife, à Saint-Jean de Latran et à Saint-Pierre de Rome, Widor, l'éminent organiste de Saint-Sulpice qui l'a déclaré *digne de tous les éloges*, Gounod qui lui a décerné ses félicitations sans réserve, l'apparition de cet ouvrage, dis-je, avec ce concert d'éloges universel, pouvait nous faire espérer un renouvellement universel dans le cantique français. O instabi-

lité des choses humaines, et surtout de l'esprit humain ! Après que la *mode* de décerner des louanges à l'abbé Gravier fut passée, tout mouvement vers le progrès sembla s'arrêter. Pourquoi ? S'est-on donné la peine d'étudier cet ouvrage ? j'en doute. Par conséquent, on n'a pu saisir les qualités de ces cantiques, celle entre autres de l'accord parfait des paroles avec la musique. Les uns les trouvaient trop difficiles; les autres, trop graves, pas assez sautillants, etc. ; et alors on est retourné aux « Bons vieux Cantiques » quels qu'en soit la forme ou le fond ! »

Dans les cantiques modernes, il y a certainement progrès sur un point important, je veux dire l'accord des paroles avec la musique, de sorte qu'on ne coupe plus les mots ; et par suite, on comprend mieux les paroles, chose très bien suivie dans l'ouvrage de l'abbé Gravier. Cependant, à part ce point, je ne sais si l'on peut dire qu'il y ait progrès dans les cantiques modernes, à part quelques rares exceptions dans les idées exprimées et dans la doctrine. Je crois que, sur ce point, on y a même perdu. N'est-il pas vrai que la plupart de nos cantiques à la mode se sentent un peu des dévotions à la mode, des livres de piété à la mode ? C'est du sentimentalisme, j'allais dire du sensualisme, on ne parle plus que d'extase, de parfum, d'ivresse, de défaillance extatique, de douces larmes, d'illusions célestes, etc., etc. Trouvez-moi un cantique moderne à la *mode* qui vous rappellera la vraie vie chrétienne, qui vous fera comprendre que, avant de jouir avec Jésus-Christ, il faut auparavant souffrir avec lui, que la vie chrétienne est un combat, que toute vertu demande des efforts, que tout péché exige une réparation, que la communion n'a pas pour but de nous donner une jouissance sensible, ce n'est que par accident, que le communiant ne doit pas oublier ce qu'il en a coûté à Notre-Seigneur pour arriver jusqu'à son cœur, depuis sa naissance jusqu'à sa mort sur la croix, et que par conséquent ce qui communie a autre chose à faire que de rechercher des consolations sensibles ; que les sacrifices de Notre-Seigneur appellent les siens propres.

Trouve-t-on beaucoup de cantiques modernes qui nous mettent bien les choses au point ? . . . Pour moi, je n'en connais pas. On semble éloigner l'idée de pénitence, de réparation, de combat, de résignation, de souffrance, pour nous entraîner ou

plutôt pour nous griser d'un *dévoionisme* trompeur. Aussi, quand les chants sont finis et la fête écoulee, on entre dans la vie réelle tout déçu d'y retrouver encore le même cortège de souffrances et de combat.

N'oublions pas que tous nos chants, comme toutes nos prières et nos bonnes œuvres, doivent tendre à rendre à Dieu quatre grands devoirs : 1°, Adoration ; 2°, Actions de grâce ; 3°, Réparation ; et 4° Prière, demande. C'est ainsi que nous imiterons Notre-Seigneur et suivrons la ligne de conduite tracée par l'Eglise. (A suivre.)

GRÉGORIEN.

---

### Les vocations ecclésiastiques

---

(Suite.)

#### B) Les Guides : 1° LES PARENTS.

Quand il s'agit de reconnaître, de soutenir la vocation ecclésiastique, les parents sont les premiers à en avoir le droit et le devoir ; d'autant que de toutes les influences capables d'agir sur l'enfant et d'orienter ses aspirations et ses vues, aucune ne surpasse, en efficacité pénétrante et durable, l'influence de l'éducation première au foyer domestique.

Ce n'est pas que, dans le désir de consacrer un enfant au service de l'autel, ils doivent l'y exhorter et l'y pousser comme malgré lui. Non ! A certaines époques, il est vrai, l'Eglise a connu ces vocations forcées, quand l'ambition et la cupidité lui amenaient des lévites dans le seul but de profiter de ses privilèges et de jouir de ses richesses.

D'autre part, rien n'empêche les parents chrétiens de souhaiter ce qu'ils estiment être une des plus précieuses grâces du ciel. En tout cas, s'opposer au dessein connu ou soupçonné de la Providence ; ne pas se réjouir en voyant poindre dans l'enfant le premier indice du sublime idéal, mais s'empresser de le piétiner comme si c'était un germe dangereux ; porter la haine du sacerdoce jusqu'à souhaiter que son fils soit mort plutôt que prêtre, c'est une de ces fautes qu'on ne sait comment qualifier parce qu'on n'arrive pas à les comprendre.



Combien il est plus naturel et plus doux de cultiver pieusement le don céleste !

La vocation est-elle encore obscure ? qu'on l'éclaire ! Si elle est faible, qu'on l'affermisse ! Si elle s'ignore, qu'on la révèle à elle-même ! Si l'on craint qu'elle ne soit en réalité qu'une impression fugitive, qu'on l'éprouve ! Mais, qu'on le sache bien, *éprouver n'est pas tuer* ; et ce serait vraiment un crime que de prendre un enfant sous prétexte de mieux connaître sa force de volonté et de l'envoyer froidement là où il serait fatalement exposé à la perte de son innocence et de sa foi !

Dans ces préoccupations et ces soins, la mère doit se réserver la part principale. Nous ne dirons pas avec quelques-uns : il y a moins de prêtres, parce qu'il y a moins de vraies mères ; mais nous prions celles-ci de bien connaître leur puissance et de vouloir l'exercer sans crainte.

Qu'est-ce que les parents ont, en effet, à redouter en cultivant une vocation sacerdotale ?

Que leur fils ne puisse donner son cœur à Dieu sans le leur retirer ? Mais bien loin de proscrire les tendresses filiales, l'amour divin les fait plus pures et les rend plus solides.

Que ce fils les prive d'un secours jugé nécessaire ? Mais devenu prêtre, il leur assurera mille bienfaits plus précieux que n'importe quel gain terrestre ; des bénédictions sans nombre pendant leur vie et, après leur entrée dans l'autre monde, le soulagement de leurs âmes souffrantes.

Ils craignent peut-être que leur fils soit exposé à une vie d'immolation ? Mais on a bien dit que le vrai prêtre « faisait tous les sacrifices, excepté celui du bonheur ». Il est vrai que sa condition est presque décriée aux yeux du monde ; que tout s'élève aujourd'hui contre ses droits ; que son caractère est rabaisé, son ministère avili ; il est vrai que le corps social qui représente la somme la plus grande de vertus et, par suite, le plus de titres à l'estime et au respect de tous, est pourtant celui dont la réputation est le plus perfidement attaquée et le caractère le plus odieusement travesti ; mais, très chers parents chrétiens, ne regardez donc pas la pauvreté qu'il faut subir, les attaques qu'il faut endurer ; regardez plutôt le devoir accompli et les services rendus.

Est-ce que, par hasard, quelques-uns auraient dans l'esprit cette pensée qu'entrer dans la sainte milice c'est se mésallier, c'est déroger, comme si Jésus-Christ n'était pas d'assez bonne maison pour qu'un jeune homme de bien ne puisse, sans se disqualifier un peu, s'attacher à sa personne ? Comme si c'était déchoir que d'être le ministre consacré de Celui « de qui relèvent tous les empires » ? Non, mille fois non ! A quelque rang que l'on soit né, et si haut que la fortune ait placé son berceau, un enfant s'élève toujours quand il monte vers le sacerdoce.

Mais pour le bien comprendre, il faut la foi ; la foi au sacrement de l'Ordre, la foi au prêtre, à sa grandeur surnaturelle, à sa mission sanctificatrice, à son action dans l'Eglise et la patrie ; et, malheureusement, trop de personnes négligeant ce qui touche à la religion, cessent d'ambitionner ce qu'il y a de plus élevé parce que c'est aussi, pour elles, ce qu'il y a de plus ignoré.

...Concluons que beaucoup (de parents) ont besoin d'être éclairés dans l'intelligence de leur devoir et aidés dans son accomplissement. Le premier à qui revient ce rôle bienfaisant est le curé de la paroisse. Il a d'ailleurs lui-même ses obligations personnelles dont nous voulons dire un mot.

#### 2° LE CURÉ.

Un vénérable supérieur de grand séminaire suggérait à tous ceux qui étaient ordonnés prêtres la promesse de former, avant de mourir, au moins un héritier de leur sacerdoce.

C'est tellement dans l'ordre qu'il en soit ainsi !

Est-ce que dans toute collectivité ceux qui la composent ne doivent pas avoir le souci de ses intérêts ? Et comment l'auraient-ils s'ils négligeaient de la perpétuer par le recrutement ?

En fait, beaucoup de membres du clergé doivent la découverte et le succès de leur vocation au regard clairvoyant et au cœur dévoué d'un pasteur. On a eu raison de le dire : « La vie sacerdotale n'échappe pas à la loi physiologique qui régit toute vie ; plus elle est intense, et plus elle aspire à déborder au dehors. Il y a dans les bons prêtres une sorte de fécondité, ils se reproduisent eux-mêmes dans les vocations qu'ils découvrent ou qu'ils font naître. »

Ce n'est pas que la tâche soit toujours facile ; elle demande souvent beaucoup de tact et de délicatesse.

Parfois, l'enfant s'ignore lui-même, et ce n'est qu'à force de questions discrètes, de soins assidus qu'il est possible d'orienter vers l'autel ses pensées d'abord, ses aspirations ensuite. Il se peut qu'aux premières ouvertures qui lui sont faites, il oppose une résistance, un refus ; ce refus ne doit pas être considéré comme irrévocable ; au moyen d'une tactique raisonnée, prudente, un habile recruteur fera le siège de la jeune âme, et saura la gagner.

En certains cas, l'enfant éprouve bien un attrait vers le sacerdoce ; mais, trop timide, il n'ose pas se présenter spontanément au prêtre ni s'ouvrir franchement devant lui ; à celui-ci d'y pourvoir en devinant le mystère caché et en obtenant, grâce à des encouragements paternels, les confidences nécessaires.

Quelques-uns ne craignent point de déclarer leurs sentiments et leurs désirs. Supposé que rien ne s'y oppose absolument, ni du côté de la famille qui est honorable, ni de la part de l'enfant, dont les dispositions sont bonnes, on doit évidemment prendre en considération les désirs exprimés ; les dédaigner serait contraire à la raison. Cependant, parce qu'ils ne sont point par eux-mêmes un indice infaillible de la volonté divine, il est juste d'en éprouver la pureté et la solidité, sans se laisser ni éblouir par les promesses d'avenir qui semblent très brillantes, ni décourager par celles qui le sont peu.

A peine reconnu par vous, Messieurs, l'enfant prédestiné deviendra l'enfant du presbytère. Vous retrouverez votre jeunesse pour l'instruire et relire avec lui les pages du vieux rudiment ; vous développerez son imagination, sa mémoire, et formerez son jugement. Il vous servira la messe le matin ; il vous accompagnera dans vos visites aux malades ; ce sera pour vous l'objet d'une occupation sainte, le sujet d'une vraie joie parce que vous élèverez son âme jusqu'à l'intelligence et à l'amour de son divin idéal ; parce que son cœur s'épanouira sous le doux et chaud rayonnement de votre âme sacerdotale, et que son être grandira sous l'influence de vos leçons et de vos exemples, jusqu'au jour où, devenu prêtre lui-même, il pourra continuer vos œuvres et, s'il en était besoin, en réparer les imperfections.

MGR LOBBEDEV.

### Les voyages des évêques *ad limina*

— o —

Tout évêque jure solennellement, au jour de son sacre, de visiter, périodiquement, par lui-même s'il le peut, par un délégué s'il en est légitimement empêché, les sanctuaires des Apôtres Pierre et Paul : *Apostolorum limina personaliter, aut si legitimo impedimento detentus fuero, per certum nuntium, visitabo.*

L'origine de cette visite au Pape, à laquelle le droit canonique oblige ainsi l'épiscopat, se confond avec l'origine même de l'Eglise.

Pour en trouver la première mention, il faut remonter à ce verset de l'Épître aux Galates, où saint Paul raconte qu'après trois ans d'apostolat, il a éprouvé le besoin de venir s'entretenir avec saint Pierre : *Post annos tres veni videre Petrum* (Gal., I, 18). Quand l'Apôtre des nations vint ainsi voir le premier des Papes, celui-ci, il est vrai, était à Jérusalem. Mais la question de lieu mise à part, on peut dire que son voyage à la Ville sainte fut la première visite *ad limina*. Bossuet a fait, de cette démarche de saint Paul, un commentaire qui est resté fameux. Sa reproduction s'impose ici. « Il fallait, écrit l'illustre évêque, il fallait que le grand Paul, revenu du troisième ciel, vint voir Pierre, le contempler, l'étudier, dit saint Jean Chrysostome, le voir comme plus grand aussi bien que plus ancien que lui : le voir, afin de donner la forme aux siècles futurs et qu'il demeurât établi à jamais que, quelque saint qu'on soit, fût-on un autre Paul, il faut voir Pierre. »

Dès les premiers siècles du christianisme, la coutume s'établit, pour les évêques, d'aller aussi, de temps à autre, voir Pierre : Pierre mort et couché dans sa tombe, et Pierre vivant et parlant dans la personne du Vicaire de Jésus-Christ.

L'obligation de ce voyage, toutefois, ne fut strictement imposée qu'assez tard à tout l'épiscopat. Ce fut le Pape Sixte-Quint qui, par sa Constitution *Romanus Pontifex*, édictée le 20 décembre 1585, en fixa la périodicité. Ce Pape divisa les diocèses en quatre catégories, suivant leur distance de Rome. Devaient venir tous les *trois* ans, les évêques d'Italie ; tous les *quatre* ans, ceux de France et d'Espagne et de presque tous

les pays d'Europe ; tous les cinq ans, ceux du nord de l'Europe et ceux de l'Afrique ; tous les dix ans, ceux d'Asie et des autres parties du monde. Plus tard, en 1740, Benoît XIV, dans sa Constitution *Quod sancta*, confirma et précisa les règlements de son prédécesseur.

Ceux-ci restèrent en vigueur jusqu'à il y a trois ans.

Le 31 décembre 1909, la Sacrée Congrégation Consistoriale, considérant, d'une part, la facilité et la sûreté actuelle des communications entre les diocèses et le Saint-Siège, et d'autre part les conditions nouvelles de la vie moderne, rendit un décret — approuvé par Pie X — qui modifia les usages existants. Voici, en résumé, quelles en étaient les dispositions :

Tous les prélats qui ont la charge du gouvernement d'un diocèse — excepté ceux qui dépendent de la Propagande — devront, désormais, faire tous les cinq ans un rapport au Souverain Pontife sur l'état de leur diocèse.

Le 1<sup>er</sup> janvier 1911 a été le point de départ de cette nouvelle période de cinq années.

La première année de ce quinquennat est réservée à la visite des évêques d'Italie et des îles voisines.

La seconde année, qui était celle qui (vient de finir), à la visite des évêques d'Angleterre, de Belgique, d'Ecosse, d'Espagne, de France, de Hollande, d'Irlande, de Portugal.

La troisième, à la visite des évêques d'Allemagne, d'Autriche-Hongrie et des autres régions de l'Europe.

La quatrième, à la visite des évêques d'Amérique.

La cinquième, à la visite des évêques d'Afrique, d'Asie, d'Australie.

Cet ordre sera maintenu durant les périodes quinquennales suivantes.

C'est pour obéir à ces prescriptions que tous les évêques de France ont accompli, (l'an 1912), leur voyage *ad limina*.

Qu'y ont-ils fait ?

La visite *ad limina* a deux buts principaux.

Le premier est un but pieux : prier à la basilique de Saint-Pierre au Vatican et à la basilique de Saint-Paul sur la voie d'Ostie.

Quand un évêque vient à Rome pour son voyage *ad limina*, son premier devoir est donc d'aller s'agenouiller aux deux

basiliques qui gardent le corps sacré des Saints Apôtres. Il inscrit son nom dans le registre ouvert à cette fin, ajoutant l'humble tribut d'un écu romain (5 francs). On lui délivre une attestation de visite personnelle, et il remet ce double certificat au Saint-Père avec le mémoire écrit sur l'état de son diocèse.

Après avoir imploré la protection du fondateur de la Papauté, l'évêque, pèlerin à Rome, va saluer celui qui a succédé au pêcheur de la Galilée dans le gouvernement de la barque de l'Eglise : il va saluer le Pape et lui exposer l'état de son diocèse. C'est là le second objet de son voyage : but, dirions-nous volontiers, administratif.

Depuis deux cents ans, un questionnaire, dressé par Benoît XIII, avait réglé en détail les points du rapport que les chefs de diocèse devaient faire au Saint-Siège au cours de leur visite. Ce questionnaire a, lui aussi, été modifié par Pie X. Il se compose, maintenant, de 150 articles divisés en 16 chapitres dont voici les titres : *Préambule, Etat matériel, Foi et culte divin, Ordinaire, Curie diocésaine, Clergé en général, Chapitres, paroisses et recteurs, Séminaire diocésain, Instituts religieux d'hommes, Instituts religieux de femmes, Du peuple en général, Instruction et éducation de la jeunesse, Confréries et autres associations religieuses, Legs pieux et collectes, Œuvres pies et sociales, Publication et lecture de livres et journaux*. Ce rapport, rédigé en latin et signé par l'évêque, est remis à la Sacrée Congrégation Consistoriale et non plus, comme auparavant, à la Sacrée Congrégation du Concile.

(Sem. rel. de Cambrai.)

\*\*\*\*

### Bibliographie

— o —

-- GLOIRES ET BIENFAITS DES SAINTS, par le chanoine S. COUBÉ. In-8 écu, 3 fr. 50. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).

Parmi les panégyriques qui remplissent ce volume, quelques-uns sont consacrés à des saints de l'Evangile, tels que saint Joseph, saint Jean-Baptiste, saint Pierre. M. l'abbé Coubé a merveilleusement analysé ces trois grandes âmes, si tendres, si délicates et qui approchèrent de si près le Sauveur. Les autres discours célèbrent pour la plupart des saints de

France : signalons entre autres les superbes eaux-fortes où l'auteur a gravé les traits héroïques de saint Martin, de saint Remy et de saint Louis : c'est une étude approfondie des origines chrétiennes et de la vocation chevaleresque de la France. On retrouvera la même inspiration dans les éloges de saint Quentin, de saint Dominique, de saint François de Sales, de saint Pierre Fourier, de saint Jean-Baptiste de la Salle, du Bienheureux Caré d'Ars, de la Bienheureuse Postel, et dans les pieuses méditations, si poétiques, consacrées à la sainte Tunique d'Argenteuil et au Songe de don Bosco.

— LA PETITE LAMPE, par HENRY DU ROURE. In-12, 1 fr. 00, franco, 1 fr. 15. — P. Lethielleux, éditeur, 10, rue Cassette, Paris (6<sup>e</sup>).

— ALLOCUTIONS POUR LES JEUNES GENS, par PAUL LALLEMAND. 3<sup>e</sup> série. In-12, 3 francs. P. Téqui, 82, rue Bonaparte, Paris.

Paul Lallemand est de ceux dont le nom éveille bien des âmes à l'espérance et dont le nom les porte aux ardeurs surnaturelles. Ce troisième volume traite de la fin et du jugement, du « Maître » et de la « Reine », de l'espérance, de la France catholique, etc.

Parole toujours chaude, attrayante, où la délicatesse de la pensée se revêt de couleurs séduisantes.

— HARMONIEUX ACCORD DE LA FOI ET DE LA RAISON D'APRÈS BOSSUET. Beau volume in-12 de 400 pages. Prix. 3 fr. — (franco) 3 fr. 30. Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer et Cie, Lille. — 41, rue du Metz. — Lille.

Nous ne sommes plus au temps où notre immortel Bossuet se voyait presque relégué dans les bibliothèques poudreuses, par suite de maints préjugés, dissipés aujourd'hui, mais longtemps entretenus avec soin par les Encyclopédistes, les Volney, les Renan et leurs pareils, presque aussi ennemis de nos véritables gloires nationales que de la religion.

Il n'est plus possible d'ignorer l'*Aigle de Meaux*, ni même de lui demeurer indifférent, après l'incomparable glorification dont il a été l'objet non seulement de la part de l'Épiscopat et des Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, mais de la part aussi de l'Académie française et des Corps Savants tant de France que de l'étranger.

Un ouvrage qui ne contribuera pas peu à montrer, sous un nouveau jour, ce noble génie, cette gloire de l'Eglise et de la France, c'est celui qui vient de paraître sous le titre :

*Harmonieux Accord de la Foi et de la Raison d'après Bossuet.*

C'est un ouvrage de tout premier ordre et « d'une saisissante actualité », selon l'expression de Monseigneur Marbeau évêque de Meaux, dans sa magnifique Lettre à l'auteur.

Familiarisé depuis longtemps avec les *Œuvres du Grand Evêque*, le P. Bernard a tiré de cette mine, si riche et trop explorée, tous les éléments d'une merveilleuse *Apologie de la Foi catholique*.

A qui ce volume s'adresse-t-il ?

Il s'adresse aux personnes du monde, principalement à celles qui appartiennent à la classe dirigeante, aux directeurs de cercles d'études ; il servira de guide sûr pour les jeunes gens et jeunes filles des établissements d'instruction secondaire : Collèges, Pensionnats, Petits Séminaires ; il devrait être entre les mains de tous les étudiants des Ecoles supérieures et des Universités, mais c'est surtout dans les Grands Séminaires qu'il aura sa place toute marquée à côté du *Manuel Classique d'Apologétique*, dont il sera un merveilleux complément.

Les prédicateurs et les prêtres occupés dans les fonctions du saint ministère y trouveront réunies en un volume les plus belles pages d'*Apologétique chrétienne* qui soient jamais sorties de la plume d'un écrivain.

L'ouvrage est enrichi d'un certain nombre d'exemples contemporains et de notes tirées de divers ouvrages d'*apologétique*, qui corroborent l'enseignement de notre *sublime docteur*.

Il est orné en outre de nombreuses et très belles *illustrations*.

Point de meilleur *livre de prix*, surtout pour les élèves des hautes classes.

Point de meilleur *cadeau à faire aux hommes du monde* auxquels leur indifférence ou leurs occupations ne permettent guère d'assister aux discours des prédicateurs ou conférenciers.

Lui donner une place dans les salons, sera faire preuve de bon goût littéraire et de sentiments vraiment français ; le payer, sera faire œuvre d'apostolat chrétien.